PREPCIVIC

40 questions de révision civique - Naturalisation

28 questions de connaissance + 12 mises en situation

Entraînement pour la mention naturalisation

Questionnaire puis corrigé séparé

Révision éditoriale : 2026-10-17

PrepCivic est un service privé, sans affiliation avec l'administration française.

Mode d'emploi

Répondez d'abord sans regarder le corrigé. Notez une seule réponse par question. Les 28 premières questions reprennent des intitulés de connaissance publiés ; les choix, réponses et explications sont rédigés par PrepCivic. Les 12 situations sont des exercices pédagogiques PrepCivic.

Ce document n'est ni une attestation de réussite, ni un sujet d'examen, ni un corrigé ministériel. Il ne remplace pas le Livret du citoyen ni les consignes de votre organisme d'examen.

Grille personnelle

1 point par bonne réponse. Score indicatif : ____ / 40. Utilisez les explications pour revoir vos erreurs ; ce score n'a aucune valeur administrative.

Questionnaire

Connaissances

1. Complétez les paroles de la Marseillaise "Allons enfants de la patrie..."

A. Le temps des cerises est arrivé

B. Le jour de gloire est arrivé

C. La loi nouvelle est votée

D. La paix européenne est signée

2. Quel symbole de la République peut-on voir sur les maillots de l'équipe de France de football ?

A. le lion

B. l’aigle

C. le coq

D. le taureau

3. Selon la Constitution, la France est une République...

A. fédérale, religieuse, héréditaire et militaire

B. monarchique, confessionnelle, directe et libérale

C. indivisible, laïque, démocratique et sociale

D. divisible, impériale, autoritaire et corporative

4. Selon le principe de laïcité, que signifie la neutralité de l’État ?

A. l’État choisit une religion officielle

B. l’État interdit toutes les convictions religieuses

C. l’État ne favorise ni ne défavorise aucune religion

D. l’État réserve les services publics aux personnes sans religion

5. Quel terme désigne précisément la haine ou les préjugés contre les Juifs ?

A. la xénophobie

B. l’islamophobie

C. l’antisémitisme

D. le sexisme

6. Comment est désigné le Premier ministre ?

A. il est élu directement par les citoyens

B. il est choisi par le Parlement

C. il est désigné par le président de l’Assemblée nationale

D. il est nommé par le président de la République

7. À qui appartient la souveraineté nationale ?

A. au seul président de la République

B. au peuple français

C. au seul Parlement

D. au seul Gouvernement

8. Quelles sont les fonctions du maire ?

A. voter les lois nationales à la place du Parlement

B. nommer le Premier ministre

C. contrôler la conformité des lois à la Constitution

D. gérer la commune et exécuter les décisions du conseil municipal

9. En France, est-ce obligatoire de voter ?

A. oui, l'abstention est toujours sanctionnée par une amende

B. oui, mais seulement aux élections présidentielles

C. oui, uniquement pour les personnes naturalisées

D. non, voter est un droit civique mais pas une obligation sanctionnée

10. La séparation des pouvoirs est un principe fondamental. Quels sont les trois pouvoirs concernés ?

A. le pouvoir municipal, le pouvoir régional et le pouvoir européen

B. le pouvoir militaire, le pouvoir religieux et le pouvoir économique

C. le pouvoir présidentiel, le pouvoir préfectoral et le pouvoir syndical

D. le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et l'autorité judiciaire

11. Qui dirige l'action du gouvernement ?

A. le Premier ministre

B. le ministre de l'Intérieur

C. le garde des Sceaux

D. le président du Conseil constitutionnel

12. À quoi sert le droit de grève ?

A. remplacer automatiquement un contrat de travail

B. supprimer toute obligation envers l'employeur

C. défendre collectivement des revendications professionnelles

D. interdire le dialogue social dans l'entreprise

13. Que signifie être citoyen d'un État ?

A. habiter sur le territoire d’un État, quelle que soit sa nationalité

B. disposer d’un titre de séjour permettant de travailler dans un État

C. être affilié à un organisme de protection sociale dans un État

D. appartenir à une communauté politique avec des droits et des devoirs

14. Tous les citoyens français ont-ils une religion ?

A. oui, une religion officielle est obligatoire

B. oui, mais seulement dans certaines régions

C. oui, uniquement pour accéder aux services publics

D. non, chacun peut croire, ne pas croire ou changer de religion

15. Être juré d'assises est :

A. un loisir réservé aux juristes

B. une démarche facultative sans conséquence

C. un droit réservé aux élus

D. un devoir civique pour le citoyen tiré au sort

16. Quel est l'un des devoirs principaux d'un citoyen français ?

A. choisir librement les lois que l’on respecte

B. se faire justice soi-même en cas de conflit

C. refuser toute obligation au nom de ses libertés

D. respecter la loi et contribuer aux charges publiques selon les règles

17. Parmi ces textes, lequel a été adopté sous Napoléon Ier ?

A. la Constitution de 1958

B. le Code civil

C. la loi de 1905

D. le Code du travail

18. En quelle année a débuté la Révolution française ?

A. 1792

B. 1799

C. 1804

D. 1789

19. Depuis quand l'esclavage a-t-il été aboli en France ?

A. 1815

B. 1870

C. 1905

D. 1848

20. Où peut-on voir des peintures préhistoriques en France ?

A. à Versailles

B. au Louvre

C. au Panthéon

D. à Lascaux

21. Quel département français a une frontière avec le Brésil ?

A. la Guadeloupe

B. la Martinique

C. La Réunion

D. la Guyane

22. Combien y a-t-il de régions en France métropolitaine ?

A. 12 régions

B. 14 régions

C. 18 régions

D. 13 régions

23. Où faut-il déclarer la naissance d'un enfant ?

A. à la préfecture

B. au tribunal judiciaire

C. à la mairie du lieu de naissance

D. à la caisse d’assurance maladie

24. Quel numéro d'urgence permet d'appeler la police ?

A. le 15

B. le 18

C. le 115

D. le 17

25. Qu’est-ce que le principe de confidentialité dans le domaine de la santé ?

A. toute information médicale doit être rendue publique

B. l’employeur peut consulter librement le dossier médical

C. seuls les soins payants bénéficient de la confidentialité

D. les informations médicales du patient sont protégées par le secret médical

26. Est-il possible de licencier une femme enceinte ou en congé maternité, en raison de sa grossesse ?

A. oui, si l’employeur prévoit une absence prolongée

B. oui, si son remplacement définitif facilite le service

C. oui, dès que l’employeur apprend la grossesse avant le congé

D. non, pas en raison de la grossesse ou du congé maternité

27. En tant que parent d'élève, il est possible de :

A. remplacer le directeur de l’école dans ses décisions

B. choisir seul les programmes nationaux

C. interdire l’accès aux conseils d’école aux autres parents

D. voter pour des représentants de parents d'élèves et participer à la vie scolaire

28. Est-ce possible de punir physiquement ses enfants ?

A. oui, si l’enfant désobéit

B. oui, si cela reste dans le cadre familial

C. oui, uniquement pour les très jeunes enfants

D. non, les violences éducatives ordinaires sont interdites

Mises en situation

29. Lors d’un recrutement, une responsable demande à une candidate si elle prévoit une grossesse pour décider de son embauche. Quelle conduite est adaptée à cette situation ?

A. Inscrire le projet de grossesse dans la grille de sélection.

B. Recentrer l’entretien sur les compétences et les exigences du poste.

C. Poser aussi la question aux hommes pour conserver ce critère.

D. Réserver cette question au dernier entretien de recrutement.

30. Au guichet de la mairie, un agent reconnaît un membre de sa communauté religieuse et veut le faire passer avant les autres, sans motif de priorité. Quelle conduite est adaptée à cette situation ?

A. Accorder la priorité si les autres usagers ne protestent pas.

B. Servir son proche discrètement à un second guichet.

C. Accorder ce privilège à chaque communauté à tour de rôle.

D. Conserver l’ordre d’accueil et les priorités prévues pour tous.

31. Une agente a refusé un dossier complet uniquement à cause de la religion supposée de l'usager. Sa responsable découvre le motif écrit. Quelle conduite est adaptée à cette situation ?

A. Demander à l'usager de cacher sa religion au prochain dépôt.

B. Maintenir le refus pour ne pas désavouer l'agente.

C. Faire réexaminer le dossier selon les critères du service et traiter le refus discriminatoire.

D. Transférer le dossier sans examiner le motif discriminatoire.

32. Pour un emploi de conduite de bus, une entreprise vérifie auprès de tous les candidats la possession du permis requis. Un candidat dit que toute sélection est contraire à l'égalité. Quelle conduite est adaptée à cette situation ?

A. Tirer au sort sans vérifier les permis.

B. Remplacer le permis par l'avis favorable d'un proche.

C. Conserver cette exigence professionnelle identique pour les candidats.

D. Exiger le permis uniquement des candidats étrangers.

33. Un agent public joint un tract religieux personnel à chaque formulaire remis au guichet, même aux personnes qui ne le demandent pas. Quelle conduite est adaptée à cette situation ?

A. Continuer si le tract ne porte pas le logo de l'administration.

B. Retirer ces tracts des documents distribués dans le cadre du service.

C. Distribuer les tracts uniquement en fin de journée de service.

D. Proposer aussi des tracts opposés pour compenser la démarche.

34. Dans un collège public, une élève porte un signe manifestant ostensiblement une appartenance religieuse. La direction doit commencer à traiter la situation. Quelle conduite est adaptée à cette situation ?

A. Prononcer immédiatement une exclusion sans échange préalable.

B. Ignorer le signe tant que les autres élèves ne protestent pas.

C. Laisser les parents décider si la règle s'applique dans le collège.

D. Expliquer la règle et engager le dialogue avant une éventuelle procédure disciplinaire.

35. Une personne s'effondre dans la rue et semble en danger grave. Quelle conduite est adaptée à cette situation ?

A. Appeler d'abord un proche de la personne avant de contacter les secours.

B. Attendre qu'un passant ayant une formation médicale prenne l'initiative.

C. Appeler les secours et suivre leurs consignes sans se mettre en danger.

D. Déplacer la personne avant d'évaluer les risques et de suivre les consignes.

36. Vous recevez une convocation officielle pour être juré d’assises. Quelle conduite est adaptée à cette situation ?

A. Répondre au tribunal et prévoir sa présence aux dates de la convocation.

B. Attendre une seconde lettre du tribunal avant de répondre à la convocation.

C. Chercher soi-même une personne disponible pour assurer la fonction à sa place.

D. Prévenir le tribunal après la date si un empêchement professionnel survient.

37. Une personne placée en garde à vue ne comprend pas les raisons de cette mesure ni ses droits. Quelle conduite est adaptée à cette situation ?

A. Demander la notification des motifs et des droits de la garde à vue.

B. Répondre à toutes les questions avant de demander le motif de l’interpellation.

C. Attendre la fin de la mesure avant de demander si un avocat peut intervenir.

D. Signer les documents présentés en supposant qu’ils servent seulement de reçu.

38. Une personne en garde à vue veut être assistée mais ne connaît aucun avocat. Quelle conduite est adaptée à cette situation ?

A. Attendre de trouver personnellement un avocat avant de demander assistance.

B. Considérer qu’un proche peut toujours remplacer l’avocat pendant les auditions.

C. Renoncer à ce droit parce que le nom d’aucun avocat n’est connu.

D. Demander l’assistance d’un avocat, au besoin commis d’office.

39. Dans un commerce, un adulte demande de servir une boisson alcoolisée au mineur qui l’accompagne pour contourner le refus du vendeur. Quelle conduite est adaptée à cette situation ?

A. Remettre l’alcool si un adulte accompagne le mineur sans effectuer lui-même l’achat.

B. Accepter une autorisation écrite présentée comme venant des parents.

C. Refuser de servir l’alcool destiné au mineur dans le commerce.

D. Limiter la remise aux boissons dont le degré d’alcool paraît faible.

40. Un conducteur arrive devant un feu rouge. La voiture derrière lui klaxonne pour le pousser à avancer alors que des piétons attendent de traverser. Quelle conduite est adaptée à cette situation ?

A. S’arrêter au feu rouge malgré l’impatience du conducteur derrière soi.

B. Avancer lentement pour satisfaire le conducteur qui klaxonne.

C. Franchir le feu si aucun piéton n’est encore sur la chaussée.

D. Laisser la décision au conducteur du véhicule suivant.

Corrigé PrepCivic

Les réponses et explications ci-dessous sont pédagogiques. Elles ne constituent pas un corrigé officiel publié par le ministère.

1. Réponse B - Le jour de gloire est arrivé

La suite de l'hymne est « Le jour de gloire est arrivé ». La Marseillaise, écrite en 1792, est l'hymne national. Source : art. 2 de la Constitution.

Repère source : art. 2 de la Constitution
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Constitution du 4 octobre 1958

2. Réponse C - le coq

Le coq gaulois figure souvent sur les maillots de l'équipe de France : c'est un emblème de la France, sans statut de symbole officiel. Source : emblème national.

Repère source : emblème national
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Le coq, emblème de la France notamment lors des événements sportifs

3. Réponse C - indivisible, laïque, démocratique et sociale

L'article 1er de la Constitution définit la France comme une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Source : art. 1er de la Constitution du 4 octobre 1958.

Repère source : art. 1er de la Constitution du 4 octobre 1958
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Constitution du 4 octobre 1958

4. Réponse C - l'État ne favorise ni ne défavorise aucune religion

La neutralité signifie que l'État et les services publics ne favorisent ni ne défavorisent aucune religion et traitent tous les usagers selon les mêmes règles. Source : art. 1er de la Constitution ; Charte de la laïcité dans les services publics.

Repère source : art. 1er de la Constitution ; Charte de la laïcité dans les services publics
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Constitution du 4 octobre 1958 ; Laïcité et neutralité de la fonction publique

5. Réponse C - l'antisémitisme

L'antisémitisme désigne la haine ou les préjugés visant les personnes juives ; il est puni par la loi. Source : loi du 1er juillet 1972 contre le racisme.

Repère source : loi du 1er juillet 1972 contre le racisme
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme

6. Réponse D - il est nommé par le président de la République

Le Premier ministre n'est pas élu : il est nommé par le président de la République. Le Président met fin à ses fonctions sur présentation par le Premier ministre de la démission du Gouvernement. Source : art. 8 de la Constitution.

Repère source : art. 8 de la Constitution
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Constitution du 4 octobre 1958

7. Réponse B - au peuple français

La souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par le référendum. Source : art. 3 de la Constitution.

Repère source : art. 3 de la Constitution
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Constitution du 4 octobre 1958

8. Réponse D - gérer la commune et exécuter les décisions du conseil municipal

Le maire gère la commune et exécute les décisions du conseil municipal ; il est aussi officier d'état civil. Source : Code général des collectivités territoriales.

Repère source : Code général des collectivités territoriales
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Code général des collectivités territoriales, article L2122-21

9. Réponse D - non, voter est un droit civique mais pas une obligation sanctionnée

Voter est un droit civique mais n'est pas une obligation sanctionnée en France : l'abstention n'est pas punie par la loi. Source : Code électoral.

Repère source : Code électoral
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Code électoral ; Le vote est-il obligatoire ?

10. Réponse D - le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et l'autorité judiciaire

Les trois pouvoirs sont l'exécutif (Gouvernement), le législatif (Parlement) et le judiciaire (justice) ; leur séparation protège la démocratie. Source : art. 16 de la DDHC ; Montesquieu.

Repère source : art. 16 de la DDHC ; Montesquieu
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ; Montesquieu et la séparation des pouvoirs

11. Réponse A - le Premier ministre

Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. C'est le Gouvernement, collectivement, qui détermine et conduit la politique de la Nation. Source : art. 20 et 21 de la Constitution.

Repère source : art. 20 et 21 de la Constitution
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Constitution du 4 octobre 1958

12. Réponse C - défendre collectivement des revendications professionnelles

Le droit de grève permet aux salariés de défendre collectivement des revendications professionnelles ; c'est un droit constitutionnel. Source : Préambule de la Constitution de 1946.

Repère source : Préambule de la Constitution de 1946
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

13. Réponse D - appartenir à une communauté politique avec des droits et des devoirs

La citoyenneté relie une personne à une communauté politique. Elle comporte des droits de participation à la vie publique et des devoirs. Résider, travailler ou être assuré dans un pays ne confère pas à lui seul sa citoyenneté. Source : notion de citoyenneté.

Repère source : notion de citoyenneté
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; La citoyenneté : statut, droits, devoirs et communauté politique

14. Réponse D - non, chacun peut croire, ne pas croire ou changer de religion

Non : chacun peut croire, ne pas croire ou changer de religion ; la liberté de conscience est garantie. Source : art. 1 de la Constitution ; loi de 1905.

Repère source : art. 1 de la Constitution ; loi de 1905
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Constitution du 4 octobre 1958 ; Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État

15. Réponse D - un devoir civique pour le citoyen tiré au sort

Être juré d'assises est un devoir civique : un citoyen tiré au sort doit, en principe, y participer. Source : Code de procédure pénale.

Repère source : Code de procédure pénale
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Peut-on refuser d'être juré devant la cour d'assises ?

16. Réponse D - respecter la loi et contribuer aux charges publiques selon les règles

Parmi les devoirs du citoyen : respecter la loi, payer l'impôt, voter s'il le souhaite et participer à la vie civique. Source : Charte des droits et devoirs du citoyen français.

Repère source : Charte des droits et devoirs du citoyen français
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Charte des droits et devoirs du citoyen français

17. Réponse B - le Code civil

La réponse correcte est « le Code civil ». Le Code civil a été promulgué le 21 mars 1804, sous le Consulat de Napoléon Bonaparte, puis couramment appelé « Code Napoléon ». Source : Légifrance, loi du 30 ventôse an XII (21 mars 1804) réunissant les lois civiles dans le Code civil.

Repère source : Légifrance, loi du 30 ventôse an XII (21 mars 1804) réunissant les lois civiles dans le Code civil
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Code civil dans sa version de 1804

18. Réponse D - 1789

La Révolution française débute en 1789 (prise de la Bastille le 14 juillet) : c'est la fin de la monarchie absolue et la naissance des principes républicains. Source : repère historique officiel ; fête nationale du 14 juillet.

Repère source : repère historique officiel ; fête nationale du 14 juillet
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Les symboles de la République et la fête nationale du 14 juillet

19. Réponse D - 1848

La Convention a aboli l'esclavage une première fois en 1794, mais Napoléon Bonaparte l'a rétabli en 1802 dans les colonies concernées. Le décret du 27 avril 1848 prononce son abolition définitive dans les colonies françaises : 1848 est donc le repère attendu. Source : décret de la Convention du 16 pluviôse an II (4 février 1794) ; loi du 20 mai 1802 ; décret du 27 avril 1848.

Repère source : décret de la Convention du 16 pluviôse an II (4 février 1794) ; loi du 20 mai 1802 ; décret du 27 avril 1848
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Abolition de l'esclavage : 1794, rétablissement en 1802 et abolition définitive en 1848 ; Loi du 20 mai 1802 relative à la traite et au régime des colonies ; Décret du 27 avril 1848 relatif à l'abolition de l'esclavage

20. Réponse D - à Lascaux

La grotte de Lascaux, en Dordogne, est célèbre pour ses peintures préhistoriques. Source : ministère de la Culture, site officiel de la grotte de Lascaux.

Repère source : ministère de la Culture, site officiel de la grotte de Lascaux
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; La grotte de Lascaux

21. Réponse D - la Guyane

La Guyane est un département français d'Amérique du Sud qui partage une frontière avec le Brésil. Source : Institut national de l'information géographique et forestière, carte de la Guyane et frontière avec le Brésil.

Repère source : Institut national de l'information géographique et forestière, carte de la Guyane et frontière avec le Brésil
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Carte de la Guyane et de sa frontière avec le Brésil

22. Réponse D - 13 régions

La France métropolitaine compte 13 régions depuis la réforme territoriale entrée en vigueur en 2016. Source : loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions ; Insee, Code officiel géographique.

Repère source : loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions ; Insee, Code officiel géographique
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions ; Code officiel géographique

23. Réponse C - à la mairie du lieu de naissance

La naissance d'un enfant se déclare à la mairie du lieu de naissance. Source : Code civil (état civil).

Repère source : Code civil (état civil)
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Code civil, article 55 : déclaration de naissance

24. Réponse D - le 17

Le 17 appelle la police et la gendarmerie. À distinguer du 15 (SAMU), du 18 (pompiers) et du 112 (numéro d'urgence européen). Source : numéros d'urgence officiels.

Repère source : numéros d'urgence officiels
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Numéros d'urgence : police 17, pompiers 18, SAMU 15 et urgence européenne 112

25. Réponse D - les informations médicales du patient sont protégées par le secret médical

Le secret médical protège les informations concernant la santé d'un patient. Les professionnels ne peuvent les divulguer que dans les cas prévus par la loi. Source : art. L1110-4 du Code de la santé publique.

Repère source : art. L1110-4 du Code de la santé publique
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Code de la santé publique, article L1110-4

26. Réponse D - non, pas en raison de la grossesse ou du congé maternité

Non : on ne peut pas licencier une femme en raison de sa grossesse ou de son congé maternité ; elle est protégée. Source : Code du travail, art. L1225-4.

Repère source : Code du travail, art. L1225-4
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Code du travail, article L1225-4

27. Réponse D - voter pour des représentants de parents d'élèves et participer à la vie scolaire

Un parent d'élève peut voter pour des représentants de parents d'élèves et participer à la vie scolaire. Source : Code de l'éducation.

Repère source : Code de l'éducation
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; La représentation des parents d'élèves

28. Réponse D - non, les violences éducatives ordinaires sont interdites

Les violences éducatives ordinaires sont interdites : depuis 2019, l'autorité parentale s'exerce sans violence physique ni psychologique. Source : art. 371-1 du Code civil (loi du 10 juillet 2019).

Repère source : art. 371-1 du Code civil (loi du 10 juillet 2019)
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Code civil, article 371-1 : autorité parentale sans violence

29. Réponse B - Recentrer l'entretien sur les compétences et les exigences du poste.

Le projet de grossesse ne mesure pas une aptitude professionnelle. Poser la question à tous ou plus tard ne rend pas ce critère pertinent.

Repère source : Code du travail, article L1221-6 : informations demandées au candidat.
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Code du travail, article L1221-6 : informations demandées au candidat.

30. Réponse D - Conserver l'ordre d'accueil et les priorités prévues pour tous.

La proximité religieuse n'est pas une priorité de service. Alterner les bénéficiaires du privilège ne rétablit pas l'égalité des règles.

Repère source : Code général de la fonction publique, article L121-2 : neutralité et égalité des usagers.
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Code général de la fonction publique, article L121-2 : neutralité et égalité des usagers.

31. Réponse C - Faire réexaminer le dossier selon les critères du service et traiter le refus discriminatoire.

Le problème réside dans le critère utilisé par le service, pas dans la croyance de l'usager. Le réexamen doit porter sur les conditions ordinaires du dossier.

Repère source : Code général de la fonction publique, article L121-2 : neutralité et égalité des usagers.
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Code général de la fonction publique, article L121-2 : neutralité et égalité des usagers.

32. Réponse C - Conserver cette exigence professionnelle identique pour les candidats.

Le permis permet d'exercer le travail annoncé. Il se distingue d'un critère personnel sans lien avec le poste et doit être vérifié sans discrimination.

Repère source : Code du travail, article L1221-6 : informations demandées au candidat.
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Code du travail, article L1221-6 : informations demandées au candidat.

33. Réponse B - Retirer ces tracts des documents distribués dans le cadre du service.

Le tract accompagne ici une démarche administrative et bénéficie de la position de l'agent. Son caractère personnel ne supprime pas l'obligation de neutralité.

Repère source : Code général de la fonction publique, article L121-2 : neutralité et égalité des usagers.
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Code général de la fonction publique, article L121-2 : neutralité et égalité des usagers.

34. Réponse D - Expliquer la règle et engager le dialogue avant une éventuelle procédure disciplinaire.

Le collège doit faire respecter la règle sans supprimer l'étape du dialogue. L'accord ou le désaccord des autres familles ne remplace pas le cadre légal.

Repère source : Code de l'éducation, article L141-5-1 : signes ostensibles et dialogue préalable.
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Code de l'éducation, article L141-5-1 : signes ostensibles et dialogue préalable.

35. Réponse C - Appeler les secours et suivre leurs consignes sans se mettre en danger.

L’effondrement impose une alerte rapide. Chercher un proche ou attendre un autre passant retarde l’aide ; les gestes doivent rester adaptés à ses capacités.

Repère source : Service Public : non-assistance à personne en danger.
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Service Public : non-assistance à personne en danger.

36. Réponse A - Répondre au tribunal et prévoir sa présence aux dates de la convocation.

La convocation n’est pas une invitation facultative. Attendre une relance ou désigner soi-même un remplaçant ne satisfait pas ce devoir civique.

Repère source : Service Public : obligations et dispense du juré d’assises.
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Peut-on refuser d'être juré devant la cour d'assises ?

37. Réponse A - Demander la notification des motifs et des droits de la garde à vue.

La personne doit être informée de sa situation et de ses droits. Signer sans comprendre ou attendre la fin de la mesure ne permet pas de les exercer utilement.

Repère source : Service Public : droits de la personne en garde à vue.
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Service Public : droits de la personne en garde à vue.

38. Réponse D - Demander l’assistance d’un avocat, au besoin commis d’office.

Le fait de ne pas connaître personnellement un avocat n’efface pas ce droit. L’avocat conseille la personne ; un avis en ligne ou un proche ne le remplace pas dans la procédure.

Repère source : Service Public : droits de la personne en garde à vue.
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Service Public : droits de la personne en garde à vue.

39. Réponse C - Refuser de servir l’alcool destiné au mineur dans le commerce.

Le passage par un adulte ne doit pas servir à contourner l’interdiction décrite. Le faible degré d’alcool et une autorisation parentale ne permettent pas cette vente.

Repère source : Service Public Entreprendre : interdiction de vendre ou offrir de l’alcool aux mineurs dans un débit de boissons.
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Service Public Entreprendre : interdiction de vendre ou offrir de l’alcool aux mineurs dans un débit de boissons.

40. Réponse A - S’arrêter au feu rouge malgré l’impatience du conducteur derrière soi.

Le feu rouge impose l’arrêt ; la pression d’un autre usager ne crée pas une exception. Le choix doit prévenir le danger avant qu’un piéton ait à réagir.

Repère source : Service Public : contravention au code de la route et contestation.
Liens officiels : Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française ; Service Public : contravention au code de la route et contestation.

Sources officielles et méthode

Liens vérifiés éditorialement le 17 octobre 2026. Certaines plateformes publiques peuvent refuser les requêtes automatiques tout en restant accessibles dans un navigateur.

Questions de connaissance pour l'examen civique - Nationalité française
Direction générale des étrangers en France
https://www.immigration.interieur.gouv.fr/documentation/guides-textes-et-brochures/questions-de-connaissance-pour-lexamen-civique-nationalite-francaise.html

Constitution du 4 octobre 1958
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000571356/

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789
Conseil constitutionnel
https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789

Montesquieu et la séparation des pouvoirs
Bibliothèque nationale de France
https://cdn.essentiels.bnf.fr/uploads/media/attachment/20230616161120000000_lumieres_fiche_1.pdf

Le coq, emblème de la France notamment lors des événements sportifs
Présidence de la République
https://www.elysee.fr/la-presidence/le-coq

Laïcité et neutralité de la fonction publique
Direction générale de l'administration et de la fonction publique
https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations/laicite-et-neutralite-de-la-fonction-publique

Loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000864827/

Code général des collectivités territoriales, article L2122-21
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006192256/

Code électoral
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006070239/

Le vote est-il obligatoire ?
Vie-publique.fr
https://www.vie-publique.fr/fiches/23909-le-vote-est-il-un-devoir-le-vote-est-il-obligatoire

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527445

La citoyenneté : statut, droits, devoirs et communauté politique
Vie-publique.fr
https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/184000629.pdf

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006070169/

Peut-on refuser d'être juré devant la cour d'assises ?
Service Public
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1044

Charte des droits et devoirs du citoyen français
Direction générale des étrangers en France
https://www.immigration.interieur.gouv.fr/documentation/guides-textes-et-brochures/charte-des-droits-et-devoirs-du-citoyen-francais.html

Code civil dans sa version de 1804
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006070721/1804-03-25/

Les symboles de la République et la fête nationale du 14 juillet
Présidence de la République
https://www.elysee.fr/la-presidence/les-symboles-de-la-republique-francaise-expliques-pour-les-enfants

Abolition de l'esclavage : 1794, rétablissement en 1802 et abolition définitive en 1848
Assemblée nationale
https://www2.assemblee-nationale.fr/14/evenements/2016/abolition-de-l-esclavage-1794-et-1848

Loi du 20 mai 1802 relative à la traite et au régime des colonies
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000704788

Décret du 27 avril 1848 relatif à l'abolition de l'esclavage
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000295898/

La grotte de Lascaux
Ministère de la Culture
https://archeologie.culture.gouv.fr/france/fr/la-grotte-de-lascaux

Carte de la Guyane et de sa frontière avec le Brésil
Institut national de l'information géographique et forestière
https://www.ign.fr/publications-de-l-ign/Education/Ressources/fonds_de_cartes/guyane_carte_par_region_2000k_13.pdf

Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/1/16/2015-29/jo/texte

Code officiel géographique
Insee
https://www.insee.fr/fr/information/8064273

Code civil, article 55 : déclaration de naissance
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033460908/

Numéros d'urgence : police 17, pompiers 18, SAMU 15 et urgence européenne 112
Service Public
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33954

Code de la santé publique, article L1110-4
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043895798/

Code du travail, article L1225-4
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033022614/

La représentation des parents d'élèves
Ministère de l'Éducation nationale
https://eduscol.education.gouv.fr/5109/la-representation-des-parents-d-eleves

Code civil, article 371-1 : autorité parentale sans violence
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049164413/

Code du travail, article L1221-6 : informations demandées au candidat.
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006900845

Code général de la fonction publique, article L121-2 : neutralité et égalité des usagers.
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044427911

Code de l'éducation, article L141-5-1 : signes ostensibles et dialogue préalable.
Légifrance
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006524456

Service Public : non-assistance à personne en danger.
Service Public
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34551

Service Public : droits de la personne en garde à vue.
Service Public
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14837

Service Public Entreprendre : interdiction de vendre ou offrir de l'alcool aux mineurs dans un débit de boissons.
Service Public
https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F22387

Service Public : contravention au code de la route et contestation.
Service Public
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18509